

l'ait déjà insérée dans ses *Documens pour servir à l'Hist. de Lyon*, etc., elle nous a paru trop curieuse pour ne pas la reproduire dans nos *Ephémérides* :

Pour vous discourir à peu près ce que j'ay peu remarquer aux obsèques de feu monseigneur de Mandelot, le décès duquel advint à notre très grand regret et déplaisir le XXIII^e du mois de novembre mil cinq cent quatre-vingt huit sur les huit heures du matin, lequel jour la ville expedia exprès ung courrier au roy pour lui en donner advis, et supplier sa majesté, comme l'on avoit fait quatre jours auparavant, que, en considération de la fidélité et du long service dudit sire de Mandelot, son bon plaisir fut de bailler son Gouvernement à monsieur d'Alincourt, son gendre, que l'on disoit en avoir la promesse à survie.

Le lendemain duquel jour, il fut ouvert et trouvé en toutes les parties nobles de son corps, fort sain, et nullement offensé, sauf au fyl qui se trouva rompu pour une cholere extrême que l'on dit qu'il avoit eue en sa maladie, et quinze jours au paravant sa mort. Ses entrailles et le cueur levés et le corps embaumé il fut mis en ung cercueil où il demoura jusques au dernier jour dudict mois pendant lequel temps son logis fut tendu de noir et ledit cercueil arrosé d'eau beniste. Je diray hardiment de toute la ville sy grande affluance de peuple y avoit-il pour cest effect à toutes heures; ce jour dernier de novembre, feste de saint André (que dieu ne veuille estre le dernier de notre repos), son corps fut solennellement porté à la sépulture sur les dix heures de matin en l'église cathédrale de ladite ville, qui n'est pas une petite faveur ni peu d'honneur pour les anciens privilégiés d'icelle église; mais je ne vous sçaurois au vray représenter l'appareil d'une si grande et magnifique pompe funebre; bien vous en baillerai-je quelques petits échantillons tels que je les ay peu recueillir çà et là où remarquer en passant; et avant que de venir à ce discours, je vous diray que durant les huit jours que son corps demeura sans estre porté à la sépulture, toutes les églises de ladicte ville feyrent sonner des glas de leurs cloches tous les soirs et toutes les matinées, et ledit jour desdits obsèques s'assemblerent processionnellement en ladite grande église, et en après marcherent ainsy et comme s'ensuit :

Premierement audevant lesdites processions marcherent les